



Direction de l'égalité et de la formation tout au long de la vie

Session des 17 et 18 octobre 2013

Expérimentation du Service Public Régional de l'Orientation
et
pacte en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle des jeunes :
une nouvelle mobilisation pour l'emploi

B. Expérimentation de la préfiguration du futur service public régional d'orientation tout au long de la vie

1. Une mobilisation attendue en Bretagne

Lors de la session de décembre 2012 du Conseil régional de Bretagne, un projet de contribution au débat national sur le nouvel acte de décentralisation a été présenté. Il était rappelé dans ce projet que le transfert aux Régions d'une responsabilité forte sur la mise en place d'un service public régional d'orientation était l'un des engagements formalisés dans la déclaration commune des Régions et du Gouvernement. Il était également mentionné que la complexité de ce sujet justifiait un processus de prise de responsabilité de type expérimental.

La Bretagne est particulièrement bien préparée à exercer une telle responsabilité. En effet, la mise en œuvre du futur service public régional d'orientation tout au long de la vie s'inscrit dans la continuité de la démarche « maison de la formation professionnelle » qui s'est développée dans une logique forte de partenariat et dans le respect des compétences de chacun.

Par ailleurs, la démarche implicative du contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle (CPRDF) avec une réflexion spécifique menée sur l'orientation, a permis de définir collectivement l'orientation comme un processus tout au long de la vie et de partager un premier socle de référence à la mise en œuvre d'un service public d'orientation en Bretagne.

Dans la continuité des travaux engagés dans le CPRDF, la Région a ainsi été retenue au niveau national, avec 7 autres régions, pour une expérimentation de la préfiguration du futur service public régional d'orientation tout au long de la vie.

2. L'expérimentation nationale

Cette expérimentation nationale repose sur le principe que l'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie. Elle vise ainsi à favoriser la construction du projet personnel et professionnel, faciliter l'insertion dans l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles. Elle s'inscrit dans une démarche citoyenne d'émancipation et de choix de projet de vie.

En référence

- à la mesure 20 du pacte de compétitivité qui a mentionné la nécessité de mettre en œuvre un « nouveau » service public de l'orientation qui doit permettre de concilier **les besoins de chaque personne**, dans une visée d'acquisition ou de renforcement de son autonomie, et **l'objectif de développement social et économique des territoires**.
- au plan d'action pour la jeunesse qui a décidé, dans la mesure où le projet de loi de décentralisation présenté en Conseil des ministres le 10 avril dernier a défini le nouveau cadre du service public régional d'orientation, **la mise en œuvre anticipée du principe de chef de filât de la région**, à cadre juridique constant, c'est-à-dire sur une base conventionnelle et de volontariat des acteurs et en lien étroit avec les représentants de l'Etat et des autorités académiques d'une part, des partenaires sociaux d'autre part,

l'Etat a proposé, dans 8 régions dont la Bretagne, une expérimentation de la préfiguration du futur service public régional d'orientation tout au long de la vie, de septembre 2013 à septembre 2014.

Les ministres de l'éducation nationale, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, et de l'intérieur ont écrit aux préfets de régions préfiguratrices, pour présenter cette expérimentation et s'assurer de la pleine mobilisation des services de l'état et de ses opérateurs. Afin de faciliter cette démarche, le comité de pilotage de l'expérimentation, composé de l'Etat et des régions préfiguratrices, a élaboré une **charte commune** – annexée au présent rapport - qui constitue le **socle de référence de l'engagement de tous les acteurs dans la mise en œuvre de l'expérimentation**. La méthode et le cadre opérationnel de l'expérimentation seront définis régionalement afin de tenir compte des projets régionaux préexistants et s'appuieront sur les documents indicatifs produits par le comité de pilotage national de l'expérimentation. Ce comité de pilotage national sera l'instance de suivi de l'expérimentation dans les 8 régions.

3. La gouvernance régionale

Le pilotage de l'expérimentation est assuré par la Région en sa qualité de chef de file du service public régional de l'orientation et la gouvernance du projet est organisée au sein de la commission « Orientation tout au long de la vie » du comité de coordination régional emploi et formation professionnelle (CCREFP) animée par la Région.

La région souhaite, dans le cadre de ce projet, mener avec ses partenaires une analyse pointue des attentes, nouveaux usages et besoins des publics, en particulier les publics jeunes, afin de travailler à l'amélioration de l'offre de services mise en œuvre sur le territoire régional. Une réflexion sera menée en particulier sur les modalités d'utilisation des outils d'information dématérialisés. Il conviendra d'impliquer les jeunes eux-mêmes au processus d'évolution des services à leur offrir. Le Conseil Régional des Jeunes sera notamment mobilisé.

Les réseaux régionaux partenaires, le Rectorat (pour le réseau des CIO), Pôle emploi, l'association régionale des Missions locales, le Fongecif Bretagne, le centre régional d'information des jeunes et les SUIOIP, sont d'ores et déjà fortement impliqués dans le processus de mise en œuvre de cette expérimentation. Parallèlement et de manière complémentaire, l'organisation territoriale de proximité qui a présidé au déploiement de la démarche MFP facilitera l'implication des partenaires au niveau local.

*

**

Je vous demande de me donner acte de cette communication.

Le Président,

Annexe : Projet de charte d'expérimentation du Service Public Régional de l'Orientation